canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Jean-Robert Yersin
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15009102

Lausanne, le 17 août 2011

Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant les lenteurs du SDT (09_INT_198)

Monsieur le Président,

Le 2 mars 2010, suite à la réponse du Conseil d'Etat citée en titre, le Grand Conseil a adopté la détermination suivante : « *Le Conseil d'Etat est invité, pour donner une réponse complète à l'interpellation concernant les lenteurs du SDT, à communiquer au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, l'étude qui est annoncée dans la réponse à l'interpellation* ».

Le Conseil d'Etat vous informe que la question de l'organisation du Service du développement territorial a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la direction du département qui en a la charge. Un schéma directeur informatique est à l'étude, différentes mesures de simplifications ont été validées par le Conseil d'Etat dans le cadre de la démarche SimpA et une étude de l'Unité de Conseil et d'Appui a permis de définir un fonctionnement amélioré de certaines de ses entités. Un rapport couvrant l'ensemble de ces réflexions est en voie de finalisation, il sera communiqué au Grand Conseil dans le courant de l'automne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pascal Broulis	Vincent Grandjean

Copie
- SDT